



Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le 27/02/2024  
ID : 074-200054138-20240221-DEL\_24\_II\_19-DE

**DELIBERATION n° Del.2024-II-19**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Février 2024**

Commune de  
**Faverges-Seythenex**

DATE DE LA CONVOCATION

Le 15 Février 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33  
- présents : 24  
- représentés : 8  
- absents ou excusés : 1  
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le  
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le

27 FEV. 2024

De la publication le

27 FEV. 2024

**PRESENTS :** Jacques DALEX, Maire,  
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER, *Adjoints au maire*, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Agnès BALLIEU Liliane THORENS, Florence GONZALES, Julien PORTIER, Anne-Marie BERNARD, Véronique BOUCHET, Damien VACHERAND-DENAND, Yves CREPEL, Christiane LECUYER, Olivier TISSOT-DUPONT, Dominique GOUSSARD, Françoise KLEMENCIC ; Virginie DUPONT *Conseillers municipaux*

**ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :**

- Michèle TARDIVET-MERCIER a donné procuration à Julien PORTIER  
- François HUSAK a donné procuration à Florence GONZALES  
- Gilles ANDREYON a donné procuration à Bernard PAJANI  
- Mohammed FAYEK a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE  
- Sophie FERNANDEZ a donné procuration à Michel VOISIN  
- David DUNAND-CHATELLET a donné procuration à Véronique BOUCHET  
- Julie DENAMBRIDE a donné procuration à Anne-Marie BERNARD  
- Jean-Philippe MARTINET a donné procuration à Yves CREPEL

**ABSENTS :** Jeannie TREMBLAY-GUETTET

**Secrétaire de Séance :** Bernard PAJANI

**Approbation d'une convention de servitude à intervenir entre la Commune de Faverges-Seythenex et ENEDIS sur une parcelle cadastrée section D n°2314 sise Rue Victor Hugo à Faverges (Annexe 12)**

**Rapporteur : Monsieur Claude GAILLARD, Adjoint au Maire**

Dans le cadre de la restructuration des réseaux électriques rue Victor Hugo, il y a nécessité de renouveler des câbles vétustes.

Ces travaux concernent :

- ✓ Une ligne électrique souterraine sur une longueur totale d'environ vingt-six mètres (26 mètres) dans une tranchée de trois (3) mètres de large ;

L'ensemble de ces travaux sera établi sur la parcelle cadastrée section D n° 2314.

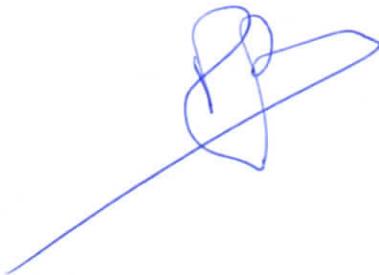
Une indemnité unique et forfaitaire de 52 Euros sera versée au propriétaire par Enedis.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

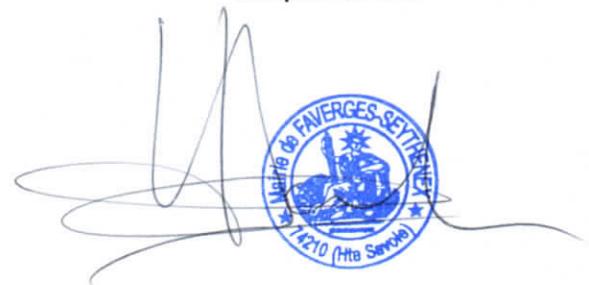
- ✚ **APPROUVE** la convention de servitude à intervenir entre la Commune de Faverges-Seythenex et ENEDIS pour les travaux à réaliser sur la parcelle cadastrée section D n° 2314 sise rue Victor Hugo à Faverges, dont une copie est jointe en annexe,
- ✚ **AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,*

Le Secrétaire de séance,  
Bernard PAJANI



Le Maire,  
Jacques DALEX



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai